

Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès

Métier : Médecin du travail	Diplôme ou équivalence : CES ou DES de médecin du travail
Filière(s) concernée(s) : Médico-sociale	Cadre d'emplois des médecins territoriaux
Emploi repère : I.2 Classification associée : médecin	
Encadrement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nombre de personnes à encadrer : 5	Encadrant de direction <input type="checkbox"/> Encadrant de service <input type="checkbox"/> Encadrant de proximité <input checked="" type="checkbox"/>
NBI : <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui : nombre de point :	Eligible CTI : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Localisation administrative et géographique	
Adresse de la direction : 50 rue Jean-Jaurès, 29 000 Quimper	
Lieu d'affectation de l'agent : locaux médecine du travail, 7 rue Anne Robert Jacques Turgot, 29000 Quimper	Résidence administrative du poste : 7 rue Anne Robert Jacques Turgot, 29000 Quimper

Descriptif du poste :

Au sein du service prévention, santé et action sociale, l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail a pour missions l'action sur le milieu professionnel et la surveillance médicale des agents (environ 3800 agents - 100 métiers différents). L'équipe pluridisciplinaire de santé au travail est constituée du médecin du travail coordonnateur de l'équipe, d'une infirmière de santé au travail, de deux assistantes médicales, d'une psychologue du travail. Le Conseil départemental prévoit le recrutement d'un deuxième médecin du travail.

Les activités sont exercées dans le cadre du protocole de fonctionnement établi par le médecin du travail coordonnateur de l'équipe. L'équipe travaille en coordination avec l'ensemble des professionnels qui concourent à la prévention des risques professionnels et au maintien dans l'emploi des agents de la collectivité, notamment les autres membres du service (ergonome, unité prévention des risques professionnels, assistants sociaux du travail)

Les visites médicales sont exercées sur deux lieux : Quimper et Le Relecq-Kerhuon

La publication de ce poste est réalisée dans le contexte du départ en retraite du médecin du travail coordonnateur actuellement en poste.

Missions :	Activités :
Assurer la surveillance médicale des agents	Effectue, dans le cadre du protocole de fonctionnement de l'équipe santé au travail : - des visites d'embauche, des visites d'information et de prévention, des visites périodiques, des visites à la demande de l'agent ou de sa hiérarchie ou de son médecin traitant. - la surveillance médicale particulière à l'égard : des personnes en situation de handicap, des femmes enceintes, des agents réintégrés

Fonction du supérieur hiérarchique :

Mise à jour le :

	<p>après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrants de pathologie particulières.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec le poste de travail et délivre des avis d'aptitude au poste. - Rentre les données médicales de ses consultations dans le dossier médical informatisé. - Renseigne le dossier médical informatisé de l'agent sur les risques professionnels auxquels il est exposé. - Dispense les conseils et les informations en santé au travail. - Sensibilise les agents à la prévention des risques professionnels.
Participer aux actions de maintien dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Effectue des visites des lieux de travail. - Analyse les postes de travail et leurs exigences physiques et psychologiques, les rythmes de travail pour mettre en œuvre des surveillances spéciales. - Propose le cas échéant des aménagements de poste en concertation avec l'ergonome. - Partage les informations relatives à la sécurité et à la santé des agents dans un intérêt commun pour leur permettre d'exercer leur activité dans des conditions adaptées, dans ce contexte informe notamment l'encadrement des difficultés rencontrées par les agents. - Participe à des groupes de travail et à des instances internes (instance d'accompagnement dans l'emploi, réunions dialogue santé avec les directions ...).
Conseiller et informer l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants	<p>Dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services. - L'évaluation des risques professionnels. - L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine. - La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accident de service ou de maladie professionnelle. - L'hygiène générale des locaux de service. - L'information sanitaire.
Intervenir dans le champ de la médecine statutaire	<ul style="list-style-type: none"> - Rédige les rapports pour les instances médicales - Assure le suivi des dossiers médicaux auprès des instances - Participe à la réalisation du rapport annuel d'activité du service et de la médecine du travail présenté à la FSSSCT. - Participe, avec rôle consultatif, à la FSSSCT. - Participe aux enquêtes sur les accidents du travail.
Intervenir dans le champ de la prévention des risques professionnels et de l'éducation de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Est associé aux actions de formation à l'Hygiène et à la Sécurité, ainsi qu'à la formation des secouristes. - Met à jour les risques professionnels des services et les effectifs des agents exposés à ces risques. - Participe à la définition et à la mise en œuvre des actions collectives dans le cadre du programme annuel de prévention des risques professionnels. - Propose des études épidémiologiques et participe à leur réalisation. - Participe aux recherches, aux études et/ou aux enquêtes internes et externes.
Coordonner l'équipe pluridisciplinaire	<p>Responsabilité hiérarchique de l'unité santé au travail (organisation de l'activité, animation de réunion d'unité, réalisation des entretiens annuels)</p> <p>Accueil possible des internes préparant la spécialité de médecine du travail (stages de 6 mois).</p>

Fonction du supérieur hiérarchique :

Mise à jour le :

Santé et sécurité au travail

Chaque agent doit prendre soin de sa santé et veiller à sa sécurité et celle des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Il doit respecter les instructions et consignes fixées par son responsable.

L'encadrant veille à la santé et sécurité des agents placés sous son autorité et met en œuvre la démarche prévention au sein de son périmètre d'intervention.

Compétences :

		Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
Savoir faire (compétences métier)	Maîtrise de la conduite d'entretien médical, être en mesure de repérer le lien entre l'état de santé de l'agent et son activité professionnelle, maîtrise des appareils de biométrie,	Niveau : 4	Niveau : 4
	Connaissance des métiers et de leur environnement (postes et rythmes de travail).	Niveau : 3	Niveau : 3
	Maîtrise des pathologies et psychopathologies du travail, de leur dépistage, de leur surveillance et de leur prévention.	Niveau : 4	Niveau : 4
	Connaissance du cadre réglementaire, enjeux et évolutions en matière de santé publique.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Connaissance des risques professionnels, de leur évaluation et de leur prévention.	Niveau : 2	Niveau : 3
	Connaissance des textes réglementaires visant la santé au travail dans le champ des fonctions publiques territoriale et hospitalière concernant notamment la gestion des indisponibilités physiques.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Connaissance des principes de base de l'ergonomie.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Maîtrise du code de déontologie de sa profession.	Niveau : 4	Niveau : 4
	Maîtrise des outils bureautiques et capacité à utiliser des logiciels métiers (Préventiel).	Niveau : 3	Niveau : 3
	Avoir des aptitudes rédactionnelles confirmées.	Niveau : 3	Niveau : 4
Savoir être (compétences comportementales)	Capacité d'écoute, d'adaptation, de collaboration, d'analyse et de synthèse.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Qualités relationnelles pour s'adapter à tous les publics, travailler en équipe pluridisciplinaire et en coopération et complémentarité avec le médecin coordonnateur.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Capacité à prendre des initiatives dans son champ de compétences et à être force de propositions dans l'évolution des processus et des procédures.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Savoir organiser et prioriser son travail, en coordination avec d'autres professionnels.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Respecter le secret professionnel et le devoir de discrétion.	Niveau : 3	Niveau : 3
	Capacité à animer des temps de travail en groupe, des temps de régulation au sein d'équipes en difficultés.	Niveau : 3	Niveau : 3

<u>Niveau 1</u> Notions/Débutant	<u>Niveau 2</u> Travail en semi autonomie/Qualifié	<u>Niveau 3</u> Maîtrise	<u>Niveau 4</u> Expertise
-------------------------------------	---	-----------------------------	------------------------------

Conditions d'exercice :

Fonction du supérieur hiérarchique :

Mise à jour le :

Moyens mis à disposition : (préciser les spécificités liées au poste)	Equipement informatique, ordinateur, imprimante, photocopieur, téléphone, salles de formation, matériel de formation spécifique, véhicules de service en pool
Exigences du poste :	Permis B / déplacement sur les différents site du département.
Environnement lié au poste de travail	
Télétravail	<input checked="" type="checkbox"/> oui, selon les nécessités de service <input type="checkbox"/> non

Pour rappel :

- *La fiche de poste est susceptible d'évoluer*
- *Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)*

Fonction du supérieur hierarchique :

Mise à jour le :